

Interpellation présentée par le député:

M. Thiery Cerutti

Date de dépôt : 17 septembre 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Crises aux Transports publics genevois - directrice remerciée (question 1)

Il a été porté à ma connaissance les faits suivants :

- que le conseil administratif des Transports publics genevois a pris congé, courant juillet 2007, de sa directrice générale Mme Stéphanie FONTUGNE;
- que Mme Stéphanie FONTUGNE aurait touché une indemnité de départ importante et disproportionnée vu le temps qu'elle a passé dans l'entreprise;
- que le conseiller d'Etat en charge des TPG. est du parti des Verts et cautionne cette pratique;
- que le secrétaire général de la directrice, M. Pierre-François UMIGLIA, a également été licencié;
- que les TPG est une régie semi-privée et soumise aux lois et règlements de la République et canton de Genève;
- que cette situation nous légitime à poser la question, non seulement de la base légale utilisée pour cette pratique mais aussi et surtout du coût que cela engendre pour la collectivité, les TPG étant en situation de monopole, à tout le moins de position ultra dominante en matière de transports publics collectifs;

- que cela conduit le MCG à rappeler, avec respect, au Conseil d'Etat que les deniers publics sont fortement mis en œuvre ce qui nous impose à tous une vigilance accrue sur le mode et la légalité des dépenses encourues;
- que, vu cette situation de monopole étatique, il est du devoir des élus de connaître en détail le raisonnement institutionnel qui a conduit à cette décision, une simple querelle de personne ne pouvant en aucun cas suffire.

Ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Quelles sont les conditions de départ de Mme Fontugne, quels en sont les tenants et aboutissants financiers, notamment en regard du 2^{ème} pilier?